



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 08-5356-4
Date de révision: 10/01/2023

Numéro de version: 3.07
Annule et remplace la
version du : 23/12/2022

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

WP-2000

Numéros d'identification de produit

JS-3000-4239-2

7000091360

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Primaire

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360F

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	204-327-1	< 1

MENTIONS DE DANGER:

H360F	Peut nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
-------------	--

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH208	Contient Colophane. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Contient 7% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance identifiée comme un perturbateur endocrinien dans la liste établie conformément à l'article 59 (1) de REACH

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	40 - 80	Substance non classée comme dangereuse
Copolymère chloroprène-acide méthacrylique	(N° CAS) 25053-30-9	30 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Colophane, polymère avec phénol	(N° CAS) 68083-03-4 (N° CE) 500-192-0	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Ester glycérique de colophane hydrogénée	(N° CAS) 65997-13-9 (N° CE) 266-042-9 (N° REACH) 01-2119487112-43	5 - 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Heptane	(N° CAS) 142-82-5 (N° CE) 205-563-8	< 5	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Nota C
Éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6	1 - 5	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319
n-Hexane	(N° CAS) 110-54-3 (N° CE) 203-777-6	< 1	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361f STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox. aquatique chronique 2, H411
3-Méthylpentane	(N° CAS) 96-14-0 (N° CE) 202-481-4	< 1	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336 Tox. aquatique chronique 2, H411 Nota C
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	(N° CAS) 119-47-1 (N° CE) 204-327-1	< 1	Repr. 1B, H360F
Colophane	(N° CAS) 8050-09-7 (N° CE) 232-475-7	0,1 - 1	Skin Sens. 1B, H317
Ammoniac	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6	0,1 - 1	Corr. cutanée 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Nota B Met. Corr. 1, H290

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Ammoniac	(N° CAS) 1336-21-6 (N° CE) 215-647-6	(C >= 5%) STOT SE 3, H335
Éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6	(C >= 50%) Irr. des yeux 2, H319
n-Hexane	(N° CAS) 110-54-3 (N° CE) 203-777-6	(C >= 5%) STOT RE 2, H373

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et

pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
n-Hexane	110-54-3	VLEPs France	VLEP (8 heures) contraignante: 72 mg/m ³ (20 ppm)	Suspecté de toxique pour la reproduction humaine
n-hexane	110-54-3	VLEPs France	VLEP (vapeur) (8 heures) : 1000 mg/m ³ ; VLCT (vapeur) (15 minutes) : 1500 mg/m ³	
Ammoniaque	1336-21-6	VLEPs France	VLEP (8 heures) : 7mg/mm ³ (10 ppm); VLCT (15 minutes) :	

Ammoniac rejeté par des solutions aqueuses d'ammoniac/hydroxide d'ammonium	1336-21-6	VLEPs France	14 mg/mm ³ (20 ppm) VLEP (8 heures) : 7mg/mm ³ (10 ppm); VLCT (15 minutes) : 14 mg/mm ³ (20 ppm)
Heptane	142-82-5	VLEPs France	VLEP contraignante (8 heures): 1668 mg/m ³ (400 ppm); VLCT contraignante (15 minutes) : 2085 mg/m ³ (500 ppm).
Éthanol	64-17-5	VLEPs France	VLEP (8 heures) = 19000 mg/m ³ (1000 ppm) VLCT (15 minutes) = 9500 mg/m ³ (5000 ppm)
Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)	65997-13-9	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m ³
Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique)	8050-09-7	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m ³
2-Méthylpentane	96-14-0	VLEPs France	VLEP (8 heures): 1800 mg/m ³ (500 ppm)
n-hexane	96-14-0	VLEPs France	VLEP (vapeur) (8 heures) : 1000 mg/m ³ ; VLCT (vapeur) (15 minutes) : 1500 mg/m ³

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro Agence: CAS	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
n-Hexane	110-54-3	2,5-Hexanedione	Créatinine dans les urines	EOS	5 mg/g	

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)

EOS : En fin de poste

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Elastomères fluorés	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Emulsion
Couleur	Bleu
Odeur	Douce de solvant
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	$\geq 68,5$ °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	39,5 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	7,8
Viscosité cinématique	2 523 mm ² /s
Hydrosolubilité	Soluble.
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	1,07 g/cm ³
Densité relative	1,07 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
-------------------------------------	---

Taux d'évaporation:
Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.
52 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Conditions de température et de cisaillement élevées.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Hydrocarbures	Non spécifié
Monoxyde de carbone	Non spécifié
Dioxyde de carbone	Non spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:**Toxicité pour la reproduction / le développement**

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Information complémentaire:

Ce produit contient de l'éthanol. Les boissons alcoolisées et de l'éthanol dans les boissons alcoolisées ont été classées par le Centre International de Recherche sur le Cancer comme cancérogène pour l'homme. Il ya aussi des données associant la consommation humaine de boissons alcoolisées avec la toxicité pour le développement et la toxicité du foie. On ne s'attend pas l'exposition à l'éthanol lors de l'utilisation prévisible de ce produit pour causer le cancer, toxicité pour le développement ou la toxicité hépatique.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Copolymère chloroprène-acide méthacrylique	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Copolymère chloroprène-acide méthacrylique	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Ester glycérique de colophane hydrogénée	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Ester glycérique de colophane hydrogénée	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Colophane, polymère avec phénol	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Colophane, polymère avec phénol	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Heptane	Cutané	Lapin	LD50 3 000 mg/kg
Heptane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 103 mg/l
Heptane	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
Éthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 15 800 mg/kg
Éthanol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 124,7 mg/l
Éthanol	Ingestion	Rat	LD50 17 800 mg/kg
n-Hexane	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
n-Hexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 170 mg/l
n-Hexane	Ingestion	Rat	LD50 > 28 700 mg/kg
3-Méthylpentane	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
3-Méthylpentane	Inhalation - Vapeur		LC50 Estimé pour être > 50 mg/l
3-Méthylpentane	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Colophane	Cutané	Lapin	LD50 > 2 500 mg/kg
Colophane	Ingestion	Rat	LD50 7 600 mg/kg
Ammoniac	Ingestion	Rat	LD50 350 mg/kg

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
-----	------------	--------

	mes	
Ester glycérique de colophane hydrogénée	Lapin	Aucune irritation significative
Heptane	Humain	Moyennement irritant
Éthanol	Lapin	Aucune irritation significative
n-Hexane	Homme et animal	Moyennement irritant
3-Méthylpentane	Jugement professionnel	Moyennement irritant
Colophane	Lapin	Aucune irritation significative
Ammoniac	Lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Ester glycérique de colophane hydrogénée	Lapin	Moyennement irritant
Heptane	Jugement professionnel	Irritant modéré
Éthanol	Lapin	Irritant sévère
n-Hexane	Lapin	Moyennement irritant
3-Méthylpentane	Jugement professionnel	Irritant modéré
Colophane	Lapin	Moyennement irritant
Ammoniac	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Ester glycérique de colophane hydrogénée	Homme et animal	Non-classifié
Éthanol	Humain	Non-classifié
n-Hexane	Humain	Non-classifié
Colophane	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Colophane	Humain	Non-classifié

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Heptane	In vitro	Non mutagène
Éthanol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éthanol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
n-Hexane	In vitro	Non mutagène
n-Hexane	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Éthanol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

n-Hexane	Cutané	Souris	Non-cancérogène
n-Hexane	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Éthanol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 38 mg/l	Pendant la grossesse
Éthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5 200 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
n-Hexane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 2 200 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
n-Hexane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,7 mg/l	Pendant la grossesse
n-Hexane	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 1 140 mg/kg/jour	90 jours
n-Hexane	Inhalation	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	LOAEL 3,52 mg/l	28 jours
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 12,5 mg/kg/jour	50 jours

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Heptane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Heptane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Heptane	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Éthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	LOAEL 9,4 mg/l	Pas disponible
Éthanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Homme et animal	NOAEL Pas disponible	
Éthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Multipl. espèces animales.	NOAEL Pas disponible	
Éthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Chien	NOAEL 3 000 mg/kg	
n-Hexane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
n-Hexane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une	Lapin	NOAEL Non disponible	8 heures

			classification.			
n-Hexane	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 24,6 mg/l	8 heures
3-Méthylpentane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
3-Méthylpentane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
3-Méthylpentane	Inhalation	Sensibilisation cardiaque	Non-classifié	Chien	NOAEL Non disponible	
3-Méthylpentane	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Ammoniac	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Pas disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Heptane	Inhalation	Foie Système nerveux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 12 mg/l	26 semaines
Éthanol	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Lapin	LOAEL 124 mg/l	365 jours
Éthanol	Inhalation	système hématopoïétique système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 25 mg/l	14 jours
Éthanol	Ingestion	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 8 000 mg/kg/jour	4 Mois
Éthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Chien	NOAEL 3 000 mg/kg/jour	7 jours
n-Hexane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
n-Hexane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	LOAEL 1,76 mg/l	13 semaines
n-Hexane	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	6 Mois
n-Hexane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1,76 mg/l	6 Mois
n-Hexane	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 35,2 mg/l	13 semaines
n-Hexane	Inhalation	Système auditif système immunitaire des yeux	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
n-Hexane	Inhalation	Coeur la peau Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,76 mg/l	6 Mois
n-Hexane	Ingestion	le système nerveux périphérique	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1 140 mg/kg/jour	90 jours
n-Hexane	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie système	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	13 semaines

		immunitaire Rénale et / ou de la vessie				
3-Méthylpentane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Non-classifié	Rat	NOAEL 5,3 mg/l	14 semaines
3-Méthylpentane	Ingestion	le système nerveux périphérique	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	8 semaines
3-Méthylpentane	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 2 000 mg/kg	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Heptane	Risque d'aspiration
n-Hexane	Risque d'aspiration
3-Méthylpentane	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Copolymère chloroprène-acide méthacrylique	25053-30-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Ester glycérique de colophane hydrogénée	65997-13-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Ester glycérique de colophane hydrogénée	65997-13-9	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Ester glycérique de colophane hydrogénée	65997-13-9	Puce d'eau	Estimé	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Ester glycérique de colophane hydrogénée	65997-13-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Colophane, polymère avec phénol	68083-03-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

Éthanol	64-17-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	14 200 mg/l
Éthanol	64-17-5	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	11 000 mg/l
Éthanol	64-17-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	275 mg/l
Éthanol	64-17-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	5 012 mg/l
Éthanol	64-17-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	11,5 mg/l
Éthanol	64-17-5	Puce d'eau	Expérimental	10 jours	NOEC	9,6 mg/l
Heptane	142-82-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,5 mg/l
Heptane	142-82-5	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	0,17 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	EC50	>100 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Puce d'eau	Point final non atteint	48 heures	EC50	>100 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>10 000 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Medaka	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1,3 mg/l
3-Méthylpentane	96-14-0	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Ammoniac	1336-21-6	Algues ou autres plantes aquatiques	Composant analogue	72 heures	IC50	21,5 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Poisson	Composant analogue	96 heures	LC50	3,5 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Crevette	Composant analogue	48 heures	EC50	20 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Algues ou autres plantes aquatiques	Composant analogue	72 heures	NOEC	1,5 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Composant analogue	32 jours	NOEC	4,1 mg/l
Ammoniac	1336-21-6	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	49,2 mg/l
n-Hexane	110-54-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	2,5 mg/l
n-Hexane	110-54-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	3,9 mg/l
Colophane	8050-09-7	Bactéries	Expérimental	N/A	EC50	76,1 mg/l
Colophane	8050-09-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EL50	>100 mg/l
Colophane	8050-09-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	911 mg/l
Colophane	8050-09-7	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LL50	>1 mg/l
Colophane	8050-09-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Copolymère chloroprène-	25053-30-9	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

acide méthacrylique		disponibles ou insuffisantes				
Ester glycérique de colophane hydrogénée	65997-13-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	47.3 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Colophane, polymère avec phénol	68083-03-4	Modelé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	25.5 %BOD/Th OD	Catalogic™
Éthanol	64-17-5	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	89 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Heptane	142-82-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	101 %BOD/Th OD	OCDE 301C
Heptane	142-82-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.24 jours (t 1/2)	
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol	119-47-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OCDE 301C
3-Méthylpentane	96-14-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	93 %BOD/ThO D	OCDE 301C
3-Méthylpentane	96-14-0	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.3 jours (t 1/2)	
Ammoniac	1336-21-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
n-Hexane	110-54-3	Expérimental Bioconcentratie	28 jours	Demande biologique en oxygène	100 %BOD/Th OD	OCDE 301C
n-Hexane	110-54-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.4 jours (t 1/2)	
Colophane	8050-09-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	64 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Copolymère chloroprène-acide méthacrylique	25053-30-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Ester glycérique de colophane hydrogénée	65997-13-9	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	
Colophane, polymère avec phénol	68083-03-4	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	1900	Catalogic™
Éthanol	64-17-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.35	
Heptane	142-82-5	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	105	
6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-	119-47-1	Expérimental BCF -	60 jours	Facteur de	840	OECD305-Bioconcentration

méthylènedi-p-crésol		Poisson		bioaccumulation		
3-Méthylpentane	96-14-0	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	150	
Ammoniac	1336-21-6	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-1.14	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
n-Hexane	110-54-3	Modélé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	50	Catalogic™
Colophane	8050-09-7	Composant analogue BCF - Poisson	20 jours	Facteur de bioaccumulation	129	

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Ne s'applique pas.	Non applicable.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Température critique	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient

6,6'-Di-tert-butyl-2,2'-méthylènedi-p-crésol

Numéro CAS

119-47-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce matériel sont conformes les provisions du 'Japan Industrial Safety

and Health Law". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter votre division de vente pour plus d'information.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
3-Méthylpentane	96-14-0	10	50
Ammoniac	1336-21-6	100	200
Heptane	142-82-5	10	50
n-Hexane	110-54-3	10	50
Éthanol	64-17-5	10	50
Ammoniac	1336-21-6	50	200

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 15 : Tableau des maladies professionnelles. - L'information a été modifiée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr